

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023



Date de convocation : 09/10/2023
Date d'affichage : 09/10/2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 08

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 16 octobre à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: S.CAILLAUD, adjoint,
M.DELACOUR – P.DERLY (*arrivée à 19h35*) – T.NEYT – M.LOPEZ – J.FERRAND DEBART
formant la totalité des membres en exercice.

Absents : JC.GEFFROY – PY.LENORMAND - E.OLLIVIER (Pouvoir à J.BLOUIN)

Sébastien CAILLAUD a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023.

ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat Eure Normandie Numérique ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique. Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure. Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune : Monsieur James BLOUIN, Maire

REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE :

Vu la convention avec le Conseil Départemental du 17 décembre 2012 engageant la commune a fixé un loyer modéré pour la location de l'appartement de la Mairie pour une durée de 10 ans ;

Considérant que la convention avec le Département est arrivée à son terme ;

Considérant le loyer actuel de 369,26 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le loyer à 420 € à compter du 1^{er} novembre 2023.

FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND, RUE DE LA GARENNE :

Considérant la compétence de la Communauté de communes du Vexin Normand en matière de voirie, telle que définie par ses statuts et son règlement intérieur de voirie ;

Vu la délibération n° 2017040 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu l'avis des commissions de travaux de voirie du 9 janvier, du 6 mars et du 4 mai 2023 approuvant le programme prévisionnel des travaux 2022,

Vu le calcul de la participation communale au titre des parts communales et des fonds de concours communaux du programme 2023 des travaux de voirie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le montant du fonds de concours d'un montant de **12 655,89 €** qui se répartissent en 3176,32 € au titre d'une participation pour les travaux de trottoirs, d'accotements et espace vert et 4 344,48 € au titre d'une participation pour travaux hydrauliques de bordures et caniveaux, et 5 135,09 € de bordures type A2 et caniveaux type CS1 dans la rue de la Garenne, à Authevernes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Finances : M. le Maire propose l'achat d'un ordinateur supplémentaire, le dernier ayant été affecté à la vidéoprotection. Le conseil accepte cette proposition pour un montant de 1 500 €
- Vidéoprotection : les 8 caméras sont désormais actives. Demeure un problème de liaison rue Boullenger qui sera résolu par l'élagage d'arbres.
- Finances : M. le Maire a reçu une demande de subvention pour le voyage à la montagne de la classe de CM2. Le conseil décide d'attribuer 50 € par élève demeurant Authevernes soit 150 € qui seront inscrits au budget 2024.
- M. le Maire informe de la visite du Président du conseil départemental et de la communauté de communes, Alexandre Rassaërt le jeudi 19 octobre à 9h15 et invite les conseillers à venir le rencontrer.
- Eglise : Un devis (18 000 €) a été établi pour la réalisation d'un diagnostic par un géotechnicien consistant à la réalisation d'une tranchée au pied de l'église pour voir où se situent les désagréments entraînant un affaissement du mur côté Est.
- Taxe foncière : M. Derly s'étonne de la forte augmentation de sa taxe foncière alors que le conseil municipal lors du vote du budget avait décidé ne pas l'augmenter. M. le Maire l'informe que le conseil vote le taux applicable pour la part communale et que ce dernier n'a pas changé depuis plus de 10 ans mais que ce sont les bases qui ont été réévaluées par l'Etat de 7,4 % à cause de l'inflation.
- Entretien : M. le Maire informe qu'il a reçu des remerciements d'habitants suite à la reprise de travail par notre employé communal pour l'entretien de la commune.
- Environnement : M. Derly informe qu'une capture de lapins a été faite par la fédération des chasseurs et la DDTM.
- Voirie : la réfection des caniveaux de la place du claquet sera demandée à la prochaine commission voirie de la comcom.

La séance a été levée à 20h25.